

I . U . F . M . de l'Académie de Montpellier

Site de Montpellier

1999 2000

***Comment enseigner les concepts de l'éducation civique en
classe de sixième ?***

INTRODUCTION

Education civique, civilités, citoyenneté, morale, instruction civique, éducation à la citoyenneté..., autant de termes sur lesquels il n'est pas toujours facile de mettre une pratique et dont les médias nous abreuvent régulièrement.

Il n'y a pas de doute, l'éducation civique, à nouveau présente dans les programmes de collège et de lycée, « est à la mode ».

L'intégration à la nation en est la finalité principale. Depuis la disparition du Service National, l'école est désormais la seule, dans certains milieux, à jouer ce rôle intégrateur.

Si l'éducation civique est l'affaire de toute la communauté éducative, les professeurs d'histoire géographie en ont la responsabilité.

Débuter dans le métier réserve des difficultés, l'éducation civique est loin de faire exception à la règle. Cette matière est inconnue de l'enseignant novice qui en tant qu'élève n'a pas suivi cet enseignement. Les valeurs à enseigner sont très abstraites et la frontière entre éducation morale et éducation civique pas toujours très nette.

D'où le problème rencontré : « comment enseigner les concepts de l'éducation civique en classe de sixième ? »

Pour ce faire, nous présenterons les problèmes rencontrés, puis nous chercherons des solutions dans divers ouvrages avant de présenter notre remédiation.

Première partie : Présentation du problème

Avant de trouver une solution à un problème, il convient de se pencher sur son environnement. Ainsi, nous serons mieux armés pour trouver d'éventuelles solutions. C'est ce qui sera fait en présentant d'abord le lieu, le collège, ensuite les acteurs, les élèves et le professeur, avant de poser le problème rencontré.

A) Le lieu : le collège Lou Redounet à Uzès.

Le collège Lou Redounet d' Uzès date de 1977. Prévu pour 800 élèves, il en reçoit 1046. Il est matériellement très dégradé. Cette situation a occasionné d'importantes perturbations au cours de l'année scolaire. En effet, pensant que la sécurité de leurs enfants était menacée par la vétusté de l'établissement, les parents d'élèves ont refusé d'envoyer leurs enfants en classe pendant quinze jours au cours du mois de novembre.

Le public qui fréquente cet établissement est très divers, en liaison avec la situation géographique, le rayonnement historique du Premier Duché de France, et la carte scolaire.

La proportion de citadins et de « ruraux » est égale, et l'on compte une forte minorité d' élèves d' origines gitanes ou maghrébines.

Un tel établissement peut donc jouer, plus que d'autres peut être, le rôle de creuset à la française et faire acquérir un vouloir vivre ensemble à des élèves venus d'horizons divers. Cela, en liaison avec une action éducative de chaque instant menée par l'ensemble de la communauté éducative. Une telle action devant être basée sur les civilités et la citoyenneté dans les classes allant de la sixième à la troisième.

B) Les acteurs : les élèves et l'enseignant

Pour cette année de stage, deux classes de sixième m'ont été confiées. Ces deux classes sont de niveaux et de motivations diverses. Cela restant dans le cadre des élèves de sixième, curieux de tout, avides de participer et pleins d'énergie.

La sixième quatre est une classe de 25 élèves avec deux redoublants, quatre élèves avec un an de retard et une élève avec deux ans de retard. De plus, quatre élèves présentent de très grosses difficultés d'intégration au sein de la classe ou de l'établissement. Leurs problèmes semblent liés pour certains à d'importants problèmes familiaux. La Vie Scolaire tente par un dispositif particulier de mieux intégrer ces élèves au système éducatif.

Dans l'ensemble, nous sommes en présence d'élèves d'un bon niveau en Histoire Géographie, la moyenne du premier trimestre se situant aux alentours de 14 sur 20. Ce qui dessert ces enfants c'est qu'ils sont conscients de leurs qualités. Le fameux « on est des bons » excluant tout doute est souvent néfaste à la progression des résultats. De plus, nombre de ces élèves ont un caractère déjà bien affirmé.

Ces données étant intégrées, il est possible de faire du bon travail avec cette classe.

La sixième sept comporte aussi 25 élèves. Il y a quatre redoublants, deux élèves avec un an de retard et trois élèves ayant deux ans de retard. Certains éléments ont, de plus, de lourds problèmes de dyslexie, et sont suivis par des orthophonistes ou arrivent de classes spécialisées. Le niveau en Histoire Géographie est quant à lui assez hétérogène.

Malgré cela, les élèves ont un réel désir de progresser et soif de connaissances. La moyenne du premier trimestre est voisine de 12 sur 20.

L'enseignant quant à lui, débute motivé dans le métier et malgré quelques années de surveillant d'externat très profitables n'a pas d'expérience didactique. Il est confronté à des élèves qu'il faut canaliser avant d'essayer de leur inculquer les concepts compliqués de l'éducation civique. Là est la difficulté.

C) Présentation du problème

Héritier des «Hussards noirs de la République», plein d'entrain mais sans expérience, j'attendais mes premières demi heures d'éducation civique avec impatience, désireux que j'étais de former mes premiers citoyens.

Cependant, j'avais un siècle de retard car la société bouge et qu'une éducation à la cité doit être de son temps. L'enseignant doit adapter son discours à la réalité du terrain. Je n'allais pas tarder à en faire l'expérience .

En effet, il ne s'agit pas d'énoncer sur un ton lyrique les généreux principes de 89 , édulcorés de morale pour que les élèves assimilent les concepts de l'éducation civique.

Plusieurs expériences malheureuses en début d'année me firent remiser ma blouse noire et revoir mes approches tout autant que mes méthodes.

Le premier contact avec la complexe réalité eut lieu avec l'élection des délégués de classe. Désireux d'organiser cette consultation des élèves, je demandais au professeur principal des 6^{ème} 4 de m'en laisser la responsabilité. A la fin d'une séance explicative portant sur cette élection et faisant face à une agitation menée par plusieurs élèves, anciens dans le collège, citant les « multiples inconvénients » de la fonction, je n'avais aucun candidat pour l' élection.

Une autre expérience malheureuse montre les difficultés de faire assimiler les concepts compliqués de l'éducation civique aux élèves.

Le cours sur la laïcité s'étant par un jeu de questions réponses, bien déroulé et terminé par une conclusion trouvée par les enfants, une élève vient me voir en disant : « Mais alors monsieur, ceux qui vont dans les écoles religieuses sont des racistes ». Quel bel échec de l'éducation à la tolérance.

Plus globalement, de tels échecs accompagnés des moues dubitatives des élèves au cour des leçons font toucher du doigt la complexité des concepts de l'éducation civique et la difficulté qu'a l'enseignant débutant à les faire passer. D' autant plus, lorsque ses élèves lui rappellent comme un leit motiv « qu'ils sont là pour devenir des citoyens responsables » ,sans pour autant comprendre cette phrase. Il est illusoire d'essayer d'instruire à la citoyenneté en inculquant de grands principes. Cela est trop abstrait pour les enfants, trop théorique.

Donc, si le Hussard sabre les idées reçues, il doit surtout de nos jours mener un véritable travail de fourmis , d'abord au niveau théorique , puis pratique afin de guider ses élèves sur le chemin qui mène à la citoyenneté.

Deuxième partie : Analyse d'ouvrages sur le sujet

Afin de rendre les leçons d'éducation civique plus « efficaces », et d'aider les élèves de sixième à mieux assimiler les concepts enseignés, il est nécessaire de se plonger dans divers ouvrages tant théoriques que pratiques ou officiels.

Nous allons d'abord voir avec quelle nouvelle forme de citoyenneté il nous faut compter, ensuite quels sont les principes de cette Education Civique et les moyens de les faire passer. Enfin, quelques pistes de remédiation seront proposées.

A) Une nouvelle forme de citoyenneté

Le but de l'école républicaine est de former le citoyen par l'assimilation des principes fondamentaux dans le cadre de la laïcité. Cette mission de l'école reste constitutive de l'identité française et demeure un puissant moteur d'intégration. Ce modèle reste un instrument premier de la cohésion sociale et l'idée que l'école institue la république est bien ancrée dans notre société ¹

a) *Evolution de la citoyenneté*

Si la transmission des valeurs républicaines reste une des missions de notre école, il apparaît à la lecture de l'ouvrage de Claudine Leleux ² qu'en liaison avec l'évolution de la société, le citoyen évolue lui aussi. Ses besoins et donc sa formation en sortent changés.

D'après l'auteur, la crise mondiale de surproduction contraint le citoyen déçu à repenser la légitimité démocratique. Son cheminement explicatif est le suivant : partant d'une citation d'Alexis de Tocqueville ³: « Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable que l'égalité est plus grande ». Elle cite deux événements qui modifièrent la vision citoyenne de notre société et influencèrent un certain discrédit jeté sur l'éducation civique. Il s'agit de Mai 68 et de la crise de surproduction de 1973.

Premièrement, avec la contestation en 1968 d'une autorité illégitime et l'émergence d'une société d'individus l'accent est désormais mis sur l'épanouissement personnel tandis que « l'autorité », familiale ou scolaire est ébranlée. C'est le règne du « il est interdit d'interdire ». Dans ce contexte d'idées, tout intérêt pour la morale et la norme est suspect

¹ I.G.E.N. l'école et le citoyen, p 6

² Claudine Leleux, Repenser l'éducation civique, édition du Cerf, Paris 1997, 120 p

³ Claudine Leleux, op cit. p 12

de réaction. De ce fait, des concepts tels que civisme, morale, règles , autorité sont discrédités. De plus, les « 30 glorieuses » permettent aussi de concilier le « privatisme civique » et la paix civile en finançant des dédommagements , la consommation , les loisirs, la carrière et la S.E.C.U., au repli privé ⁴. Donc, dans ce contexte l'éducation civique non seulement porterait atteinte au développement et à l'épanouissement personnel, mais se voit détrôner dans son sens régulateur et socialisateur par le diplôme et la carrière , par le pouvoir d'achat et la consommation auxquels ils donnent accès.

Deuxièmement, la crise de surproduction internationale, ouverte depuis 1973, va modifier cet équilibre. Le passeport scolaire n'empêche pas l'exclusion sociale que ne vient même plus toujours colmater le système de S.E.C.U. L'école devient alors le lieu, non plus d'une contestation ouverte, mais d'une crise de motivation de ses usagers : violence à l'école, rackets, drogue, décrochage, absentéisme. Cette crise fait parfois même douter les enseignants.

La crise économique et de motivation a aussi des effets politiques, comme le suffrage antidémocratique par exemple. Cependant, la demande sociale d'éducation civique est bien réelle dans notre société en manque de repères. Il n'y a qu'à à voir le succès et la multiplicité des manifestations patrimoniales pour s'en convaincre. Nous allons tout simplement vers une nouvelle forme de citoyenneté et la mission de l'école en est affectée.

b) Quel citoyen ?

Désormais, le citoyen est désireux de participer à la vie de la cité. La citoyenneté ne consiste plus seulement à déléguer une partie du pouvoir mais à prendre sa part de celui ci . La notion de civisme définie par le dévouement à l'état, incarnant l'intérêt général dans le cadre de la nation, à fait son temps dans la mesure où l'état en tant que tel ne paraît plus le garant à priori de l'intérêt général. L'instruction civique de Jules Ferry semble révolue.

La citoyenneté est désormais individuelle et l'individu démocratique actuel entend exercer ses devoirs d'intérêt général certes, mais à condition de pouvoir faire valoir son avis sur celui-ci et de ne pas purement et simplement s'en remettre à l'avis de ses représentants traditionnels que sont les parlementaires et les partis politiques dont ils sont issus, quitte pour y arriver à recourir à sa propre participation active dans la vie publique⁵.

⁴ Claudine Leleux , op cit. p 14

⁵ Claudine Leleux, op cit. p 16

Il s'agit donc de « repenser l'éducation civique » en liaison avec les transformations de la société qui ne sont pas étrangères à l'évolution et à l'élargissement (insertion , citoyenneté européenne) du concept de citoyenneté.

c) Passer de l'instruction à l'éducation.

Passer d'instruction civique à éducation civique puis au terme plus vaste d'éducation à la citoyenneté est porteur de sens et va dans la direction d'une citoyenneté moins étatique, élargie et plus individualisée.

Instruire signifie que le professeur donne à intégrer tel quel ,un savoir qu'il détient , alors qu'éduquer nécessite qu'il guide l'élève sur le chemin de l'appropriation de ce savoir par lui même. Une éducation à la citoyenneté comme toute éducation , d'après Claudine Leleux ⁶, se doit d'intégrer les moyens didactiques susceptibles d'apporter l'autonomie intellectuelle aux élèves « car ce n'est pas la réception ,mais l'auto-activité par laquelle on se saisit de quelque chose, et la facilité d'utiliser, à nouveau, une connaissance qui, seules, en font notre propriété ⁷ ».

L'élève doit aussi avoir la possibilité réelle d'opérer des choix et de participer à des processus de décision . Il n'est plus question désormais d'éclairer uniquement le futur citoyen sur son suffrage et sur les mécanismes institutionnels qui légitiment le pouvoir démocratique . Il doit se les approprier.

De plus, on préfère désormais l'expression « éducation à la citoyenneté » qui recouvre les pratiques les plus diverses de socialisation et d'information dans les domaines les plus variés, de la santé et de la sécurité. Elle vise à la formation du citoyen par la pratique de règles de vie dans l'établissement conçues comme exercices in situ de la responsabilité citoyenne. Cela devant s'inscrire dans la durée ⁸.

Comment cette évolution sociale est-elle prise en compte par l'institution et par les pratiques d'enseignement ?

B)Quelles instructions et quelle pédagogie ?

⁶ Claudine Leleux , op cit. p 17

⁷ Hegel, discours du gymnase du 4 septembre 1810, textes pédagogiques

⁸ I.G.E.N. l'école et le citoyen p 9

Dans la revue I.R.E.G, Alain Bergounioux présente clairement les nouveaux programmes d'éducation civique ⁹. « La seule voie pour établir des règles et favoriser le consentement à la loi est d'impliquer étroitement les élèves. La démocratie, elle même, est désormais le fondement de l'autorité ». Il préconise de préparer l'élève à la liberté de jugement et à l'autonomie afin de faire naître en lui une « intelligence civique » conduisant à analyser des situations concrètes et à déterminer des choix.

L'éducation civique, faisant partie d'un projet global, s'appuie sur trois principes .

Premièrement, elle se fonde sur une référence explicite aux droits de l'homme. Cela, à travers plusieurs textes de référence tels que la Déclaration des Droits de L'homme et du Citoyen de 1789, la Déclaration Universelle des Droits de L'homme de 1948, la Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales de 1950, la Convention Internationale des droits de l'enfant de 1989. Les notions , les concepts et les valeurs contenus dans ces textes sont progressivement, au cours de leur scolarité , assimilés par les élèves, à partir de problématiques concrètes .

Deuxièmement , afin d'unir une éducation aux droits de l'homme et un apprentissage de la citoyenneté, la distinction entre la personne et le citoyen est faite. Si ces deux notions doivent être distinguées, la définition d'une morale personnelle doit se faire en même temps que l'élève participe à des valeurs communes sans lesquelles il n'y a pas cohésion sociale. Dès la classe de sixième, il doit être montré que derrière toute action, il y a un choix personnel .

Troisièmement, le sens des valeurs enseignées doit s'élaborer par un travail de réflexion permettant de comprendre la dimension politique de toute éducation civique, par des couples de concepts qui peuvent être contradictoires, n'apportant pas ainsi de réponses univoques et définitives. Par l'examen des rapports entre le citoyen et les pouvoirs, l'élève peut comprendre les conditions de l'action dans une démocratie avec l'explication de notions telles que celles d'état, de nation, de droit, de loi, de justice...

L'important dans la mise en place de ces programmes est de montrer l'interaction constante qui existe entre la personne et le citoyen, entre le particulier et le général, entre le local et l'universel. L'étude de cas concrets n'a une utilité que si elle donne lieu à des réflexions sur les règles à l'œuvre dans toute la vie sociale, sur les droits et les obligations

⁹ I.R.E.G. l'école du citoyen p 53

de tout citoyen considéré comme une personne responsable. Cette éducation ,pour réussir , doit présenter des problèmes mettant en évidence les implications des citoyens.

Pour Alain Bergounioux ¹⁰: « La pédagogie qu'elle implique doit articuler plusieurs temps pédagogiques, un temps d'expression et de mise en commun des représentations des élèves, un temps de travail sur des cas concrets, un temps de formation ou ce qui est à retenir est clairement identifié (...) Enseigner les droits de l'homme n'est donc pas s'enfermer dans un enseignement formel, c'est au contraire, une ouverture au débat sur l'homme et sur le sens de la vie en société ». L'enseignant se doit d'inventer, les situations ou les concepts à enseigner seront compris par les élèves.

b) *Quelle pédagogie ?*

Toujours dans son livre « Repenser l'Education Civique », Claudine Leleux présente certains principes pour l'enseignement de l'éducation civique.

Elle est partisane d'une formation citoyenne qui ne s'impose pas de l'extérieur mais qui suppose l'adhésion libre aux normes collectives dûment discutées ou leur transgression dans le respect de la sanction prévue pour cette désobéissance .Combinée à une éducation au jugement moral, l'éducation à la citoyenneté devrait en plus, outre informer le jeune de ses droits et de ses devoirs, le mettre en situation d'apprentissage de réflexion et de décision quant aux choses publiques. C'est à dire lui offrir tant les outils conceptuels pour réfléchir à la démocratie et aux valeurs qui président à ses choix de gouvernement que les occasions structurelles de se préparer à prendre position sur les décisions qui le concernent. Une telle éducation demande une méthodologie spécifique.

Trois grandes lignes de force doivent à ses yeux constituer l'éducation à la citoyenneté.

Premièrement, « l'autonomie individuelle ». Allant ici dans le même sens que Jean Piaget ¹¹ : « En réalité, l'éducation forme un tout indissociable, et il n'est pas possible de former des personnalités autonomes dans le domaine moral si par ailleurs l'individu est soumis à une contrainte intellectuelle telle qu'il doive se borner à apprendre sur commande sans découvrir par lui même la vérité : s'il est passif intellectuellement, il ne saurait être libre normalement ». Claudine Leleux partage l'autonomie individuelle en plusieurs aspects.

¹⁰ I.R.E.G. op cit. p 55

¹¹ Claudine Leleux ,op cit., p 43

- L'autonomie intellectuelle, d'abord, nécessite l'acquisition de deux compétences intellectuelles : l'accès à la pensée formelle et l'aptitude à juger et à critiquer.

L'accès à la pensée formelle et hypothético-déductive sera favorisé par la prise en compte de situations problématiques. L'aptitude à juger et à critiquer, nécessaire en démocratie, demande de donner aux élèves les moyens de comprendre les concepts.

- Ensuite, « l'autonomie affective » : c'est l'affectivité qui assigne une valeur aux activités et en règle l'énergie. Mais l'affectivité n'est rien sans l'intelligence qui lui fournit ses moyens et éclaire ses buts. L'autonomie affective influence la capacité à juger.

Pour faire acquérir cette autonomie individuelle, l'auteur propose ¹² de placer les élèves en situation de juger et de discuter de ces jugements entre eux. Cela nécessite, sur le plan pédagogique, que les questions morales et politiques, plutôt que d'être d'emblée présentées comme des normes extérieures par le professeur en tant que personne ou vecteur de socialisation, leur soient soumises comme des problèmes ou des dilemmes à résoudre et, qu'ensuite les enseignants recourent, de façon répétée, à des dispositifs de discussion des élèves entre eux sur les raisons qu'ils avancent pour leurs jugements. Une règle peut acquérir un sens normatif sans violence si elle apparaît comme le résultat d'une discussion des concernés et si elle est justifiée par la visée d'un bienfait collectif et individuel. Une pédagogie de l'affectivité est ici indispensable, alliant tant le respect mutuel et la reconnaissance réciproque que l'apprentissage à l'écoute et au dialogue. Car, « une leçon qui révolte ne profite pas » ¹³. Il faut donc souligner chez le jeune ce dont il est capable plutôt que de stigmatiser ses échecs.

Deuxièmement, « la coopération sociale » refoule l'égoïsme en même temps que le réalisme moral et aboutit à une intériorisation des règles. Une nouvelle morale succède ainsi à celle du pur devoir, l'obéissance cède le pas à la notion de justice et au service mutuel, source de toutes les obligations jusque là imposées à titre d'impératifs incompréhensibles. L'apprentissage, tout comme l'éducation à l'autonomie, ne peut sur le plan pédagogique, se limiter à transmettre un savoir théorique, extérieur, et encore moins à recourir à l'impératif. Il requiert la mise en place de situations dans lesquelles la coopération s'expérimente seulement comme efficacité sociale ou efficacité du groupe. Pratiquer le travail en groupe permet d'assigner des objectifs didactiques clairs au groupe de telle manière que chaque participant acquiert des savoir-faire coopératifs. Les élèves sont mis dans une situation telle que pour réussir, ils ne peuvent que coopérer. Soit parce que l'enseignant n'évalue que le travail du groupe en tant que tel, soit parce qu'il divise le

¹² Claudine Leleux, op cit., p 60

¹³ J.J. Rousseau, Emile ou de l'éducation

travail du groupe de telle manière que chacun a besoin de collaborer avec les autres pour parvenir au résultat qui lui est personnellement demandé. Cette pédagogie développe l'estime de soi, le respect de l'autre, le sens de la responsabilité, la persévérance et une attitude positive à l'égard de l'apprentissage et de l'école. L'apprentissage de la coopération peut contribuer à l'intégration dans un groupe.

Troisièmement, « le désir de participation publique » des citoyens demande aussi une pédagogie adaptée. Le citoyen doit être en mesure d'intervenir personnellement dans la sphère publique pour défendre un point de vue, délibérer avec les autres. Cela nécessite une éducation à l'argumentation orale, par le débat par exemple, et la connaissance de la représentation par l'élection des délégués. Mais aussi la participation à des œuvres de solidarité ou actions humanitaires pour répondre au désir d'engagement des jeunes face au sentiment d'injustice.

Dans la mesure où l'institution et les théories pédagogiques semblent se compléter, voyons quelques exemples de remédiation pratiqués par des enseignants.

C) Quelques pistes de remédiation

La revue *Historiens et Géographes* dans son numéro 368 présente des exemples de mise en pratique des nouveaux programmes d'éducation civique qui sont autant de pistes à exploiter par le professeur débutant.

Michel Perfettini ¹⁴ dans son article « A comme Apprentissage de la citoyenneté » démontre que pour convaincre les élèves du devoir d'application de la loi, il faut faire une étude critique de celle-ci. Pour lui, « une tentative d'application sans réflexion citoyenne préalable est un prêchi-prêcha moralisateur sans effet sur nos élèves ». Un exemple probant d'action par ses élèves de Z.E.P est présenté. Depuis 1988, un texte sur les droits des jeunes est rédigé, discuté et modifié régulièrement par les enfants. Il est en prise avec la réalité de la vie des élèves qui aspirent à des aboutissements concrets. Un des dix points du texte est expliqué ainsi : « Pourquoi le droit à la liberté de circulation ? » Parce que, il y deux ans, le supermarché du quartier avait affiché un texte interdisant l'accès aux mineurs. Le travail a permis de réfléchir sur la loi (texte et application), les formes d'intervention possibles des élèves (Auprès de qui ? Comment ?), les rôles du préfet, du maire, du conseiller général... Le travail scolaire et les divers courriers, démarches, entrevues ont duré cinq mois. L'affiche a finalement été enlevée ». Il termine en disant que

¹⁴ *Historiens et Géographes*, numéro 368, p 98

lorsque les jeunes se sentent concernés, ils peuvent pousser la réflexion très loin et que la finalité de l'éducation civique est une adhésion librement consentie aux lois et valeurs de la république. Cette adhésion doit être réfléchie, active et dynamique.

Dans « P comme presse (étude de) » ¹⁵, Martine Driesbach nous montre que l'utilisation de la presse peut être une aide, un outil efficace en éducation civique. Trois méthodes sont présentées. Je ne retiendrai ici que la première, la plus aisément transposable à mes sixièmes. Il s'agit d'une étude de presse menée de manière assez dirigée.

L'objectif est de donner une méthode de lecture d'un article de journal, de sensibiliser concrètement à des questions abstraites avant d'aborder le cours.

La méthode : distribuer à chaque élève la photocopie d'un article de quotidien régional. Il est accompagné d'une série de questions qui servent de guide aux élèves. Ce travail écrit est relevé et corrigé (évaluation formative) non noté mais accompagné de conseils. L'exercice est mis en pratique dans le contrôle.

Pour le professeur, cette méthode permet de gérer l'hétérogénéité de la classe. Les plus autonomes travaillent seuls, les autres sont aidés par l'enseignant. Le plus gros problème rencontré est celui du niveau de langue, de l'usage d'un vocabulaire que les élèves ne maîtrisent pas. Les mots difficiles sont donc expliqués.

La liste des procédés permettant aux élèves de s'approprier les concepts de l'éducation civique et donc d'adhérer librement et en connaissance de cause aux valeurs de la république est longue. La revue de presse, la vidéo, les actions de solidarité ou sur l'environnement, la pédagogie de projet... sont autant de moyens qui mettent en activité ces citoyens en devenir. Il reste à voir l'action menée ,à mon niveau, sur « mes sixièmes ».

¹⁵ Historiens et Géographes , op cit. , p 155

Troisième partie : Tentatives de remédiation

Une fois quelques ouvrages théoriques étudiés, des conseils demandés auprès de ma tutrice, de mes collègues, la lecture des conseils de l' I.U.F.M, il apparaît nécessaire d'en faire la synthèse pratique. C'est à dire présenter quelques exemples de cours réalisés cette année, mes solutions.

La période d'une année scolaire, le type de mémoire présenté et les événements sociaux qui ont lieu dans notre Académie ne permettent pas de présenter toutes les pistes exploitables et exploitées. Elles serviront les années futures.

Cependant, trois exemples, l'élection des délégués, la leçon sur la solidarité, de même que celle sur la responsabilité vis à vis de l'environnement peuvent témoigner de solutions mises en pratique.

A) l'exemple de l'élection des délégués

Après l'échec de la première séance clôturée sans candidats, il était indispensable de changer d'approche. Une collègue ayant enseignée en Z.E.P me proposa une piste en m'expliquant qu'il fallait partir des représentations des élèves.

La citoyenneté s'apprend d'abord au collège (communauté avec ses règles) par l'exercice de droits et de devoirs. C'est l'un des objectif de l'élection des délégués.

Par cet exemple, les élèves répètent leur futur rôle d'électeurs. Il est donc important de faire cette élection le plus sérieusement possible, dans les règles. Elle nous prendra deux séances.

La première a pour objectif de faire émerger les représentations de la fonction de délégué. Chaque élève reçoit un blason qu'il doit remplir. Ensuite, les élèves se regroupent par quatre et discutent des blasons individuels, le but étant d'élaborer un blason collectif. Chaque groupe désignant un secrétaire et un gardien du temps. La synthèse est faite sur un blason au tableau, rempli par des élèves.

Ainsi est élaborée une définition de la fonction et de la tâche des délégués.

Ensuite sont présentés, le vocabulaire et les modalités de l'élection (candidat, campagne électorale, bulletin de vote, scrutin, électeur , éligible, suppléant, majorité

absolue ou relative, urne). Les élèves partent du cours avec une idée précise de ce qu'est l'élection des délégués et de son intérêt .

La deuxième séance débute par la campagne électorale, il y a six candidats qui se présentent devant leurs camarades. L'élection à deux tours est menée par les élèves sous l'œil du professeur. Il y a une liste électorale, une urne et des bulletins de vote. L'élection achevée un procès verbal est rédigé et porté à la vie scolaire qui se chargera de la formation des délégués.

Il est à signaler que les deux délégués ont été félicités par l'ensemble du conseil de classe pour leur active et intelligente participation lors de cette réunion.

Donc, par l'implication des élèves en partant de leur représentation, par le travail de groupe et le débat, l'élection des délégués a bien fonctionné et fut un exemple généralisable d'action citoyenne au sein du collège.

B) L'étude de la solidarité avec la presse

L'exemple qui suit peut être considéré comme hors programme, la solidarité n'étant étudiée qu'en cinquième. Cependant, il n'est jamais trop tôt pour bien faire et pour que les élèves découvrent que l'exercice de la citoyenneté ne se limite pas au suffrage. Il appartient aussi à l'enseignant d'exploiter l'actualité afin d'éduquer à la citoyenneté. Cela, d'autant plus quand les enfants sont demandeurs.

Cette leçon qui dure une heure se place peu après la séquence sur les climats dans laquelle le climat méditerranéen est évoqué. Elle vient après celle sur les associations et pendant que dans le collège est organisée une quête au profit des enfants sinistrés de l'Aude afin de leurs offrir des cartables. 5400 francs seront collectés dans l'établissement.

Il apparaît donc utile de réutiliser la leçon sur les climats tout comme celle sur les associations pour que les élèves s'approprient le concept de solidarité et pourquoi pas en développent le sentiment. Cela en étudiant la presse par le journal familial local qu'est le Midi Libre.

Tout est ici présent pour que la loi de proximité et l'adhésion des élèves jouent à plein. L'objectif est aussi de répondre à une attente des élèves demandeurs de clés pour comprendre l'actualité et désireux de s'investir dans des actions de solidarité (ils ont participé à la collecte).

Le document présenté est distribué au cours de la séance précédente avec un travail préparatoire à faire à la maison. Dès la recherche de la problématique, les élèves adhèrent à la leçon et ont énormément de choses à dire. « Comment lutter contre l'adversité ? » est le problème à résoudre. Une série de questions, posées à l'écrit, sur les documents, permettra d'aboutir à une définition commune de la Solidarité, arme de lutte contre l'adversité. En fait, on part de la catastrophe climatique pour aboutir à la mobilisation citoyenne.

Le travail est fait individuellement, le professeur passe pour aider les élèves. Ce moyen permet de gérer l'hétérogénéité de la classe et demande un investissement personnel des élèves qui s'approprient peu à peu, d'abord individuellement puis collectivement, le concept de solidarité.

La difficulté réside dans le niveau de langue, le professeur explique donc le vocabulaire difficile. Il faut aussi gérer une classe avide d'expression et dont beaucoup d'élèves participent à des actions de solidarité et font partie d'associations.

Le bilan de cette leçon est donc très positif, les élèves ayant adhéré à son principe, me disant même qu'ils préféreraient travailler avec cette méthode.

C) L'étude de la responsabilité vis à vis du cadre de vie et de l'environnement

Le troisième exemple présente une leçon d'une heure, de la séquence intitulée « la responsabilité vis à vis du cadre de vie et de l'environnement ». Elle concerne le respect du patrimoine naturel.

Toujours avec le désir de coller à l'actualité, la presse est utilisée. En effet, les médias donnent au citoyen les moyens d'exercer son rôle dans la cité. Ils lui proposent aussi une certaine image quotidienne de la vie démocratique.

La lecture du programme invite à souligner les enjeux entre, d'une part les dégradations de l'environnement et, d'autre part, les coûts et les déséquilibres écologiques occasionnés. L'élève est ainsi placé en situation d'acteur d'une gestion harmonieuse de son cadre de vie et de la lutte contre la pollution.

L'exemple étudié pour éduquer des éco-citoyens est celui de la marée noire de l'Erika.

D'abord, un montage de documents tirés du Midi Libre est distribué en travail préparatoire à la maison . Il permet de poser la problématique à la séquence puis à la leçon . De plus, les réponses aux questions posées permettent à partir de cet exemple de généraliser pour la leçon, sur les dégradations causées par les pollutions et sur leur coût pour la société.

Ensuite, un deuxième document accompagné de questions à l'écrit démontre l'action de jeunes citoyens qui nettoient les plages. Les enfants sont d'autant plus concernés qu'il s'agit d'élèves comme eux. Le comportement éco-citoyen est d'abord découvert puis évoqué dans la trace écrite.

Cette méthode permet de travailler sur des textes de presse et développe l'esprit d'analyse des élèves. Il aide à faire comprendre par l'étude du concret, que l'homme par son action détruit la nature, que cela a un coût pour la société mais qu'il peut en modifiant son comportement limiter ses dégradations. Les élèves comprennent aussi que nos sociétés industrielles doivent se développer en harmonie avec la nature. Nous avons besoin du pétrole mais il pollue. Ceci apparaît et est discuté avec les enfants lors d'une période de débat.

Un tel exercice permet aussi de gérer l'hétérogénéité en pratiquant l'aide individualisée. Il développe l'autonomie des élèves et fait appel à leur affectif. L'oral aussi est travaillé car avec un tel sujet les élèves ont beaucoup de choses à dire et sont désireux de s'exprimer. La conclusion est rédigée par les enfants, ce qui entraîne à la production de textes. Cette leçon ne présente pas de difficultés particulières si ce n'est la gestion de la grande motivation des enfants, chose dont il faut se féliciter.

Les élèves sortent de la classe en entendant une fois de plus qu'ils doivent ranger leur chaise et jeter leurs papiers à la poubelle . Mais cette fois ci ,il est mentionné que c'est pour éviter la dégradation de leur environnement (leur collègue). La transition avec la deuxième partie de la séquence est faite.

Donc, nous pouvons dire qu'en partant du concret ou des représentations des élèves , en impliquant ceux ci par un travail autonome , sur la presse par exemple, il est possible d'aboutir à des généralisations sur les concepts de l'éducation civique. Concepts que les élèves s'approprient.

CONCLUSION

A l'heure où nous achevons ce travail de réflexion sur l'éducation à la citoyenneté, un nécessaire bilan est difficile à présenter. Plusieurs raisons y concourent.

Le processus de formation du citoyen et d'appropriation des concepts est long. Il demande toute la durée de la scolarité et parfois plus. C'est un travail de fourmis. Il n'est donc pas possible à l'issue de deux trimestres de classe de sixième, entrecoupés de conflits sociaux, de dire : « j'ai formé des citoyens ».

Des évaluations chiffrées n'ont pu être faites du fait de l'importante absence des élèves au cours du deuxième trimestre. Il n'est donc pas possible de présenter un bilan statistique des solutions proposées.

Par contre, une chose est certaine, les élèves sont sortis de classe avec au moins des interrogations, ils ont été interpellés sur des sujets de société. Il n'y a à mon avis pas de meilleure manière de développer l'intelligence et la démocratie. De plus, les élèves ont réellement adhéré aux leçons d'éducation civique car ils se sentaient concernés.

Pour résumer rapidement la méthode utilisée citons Alain Bergounioux : « La pédagogie qu'elle implique doit articuler plusieurs temps pédagogiques, un temps d'expression et de mise en commun des représentations des élèves, un temps de travail sur des cas concrets, un temps de formation où ce qui est à retenir est clairement identifié »

Nul doute que ces principes nous serviront dans l'avenir tant en Education Civique qu'en Histoire Géographie qui participent aussi à l'éducation à la citoyenneté.

BIBLIOGRAPHIE

PROGRAMMES ET INSTRUCTIONS

C.N.D.P, Histoire Géographie éducation civique, programmes et accompagnements, Col Enseigner au collège, C.N.D.P, Paris 1998, 180p.

I.G.E.N. (groupe histoire et géographie), L' Ecole et le Citoyen, 39p.

REVUES

Les Cahiers Pédagogiques, Eduquer à la citoyenneté, numéro 340.

Les Cahiers Pédagogiques, Apprentissages et socialisation, numéro 367-368.

Historien et Géographe, Education au civisme, numéros 359 et 362.

I.R.E.G, L'école du citoyen, C.R.D.P d'Auvergne 1999, 201p.

C.L.E.M.I, Dixième semaine de la presse dans l'école(10-20 mars 1999), dossier pédagogique 1999,79p.

OUVRAGES SUR L'EDUCATION CIVIQUE

C.R.D.P de Lyon, Apprendre la citoyenneté avec la presse et la télévision, col suggestions collège lycée, Lyon 1996, 86p.

Guigue Jeannine (ss dir), Histoire Géographie et éducation civique(dictionnaire collège), Paris 1999, 275p

Leleux Claudine, Repenser L'éducation civique, éditions du cerf, Paris 1997, 120p.

Le Pors Anicet, La citoyenneté, col que sais-je ?, P.U.F, Paris 1999, 127p

Roche Georges, l'apprenti citoyen, E.S.F éditeur, Paris 1993, 173p.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P1
PREMIERE PARTIE : Présentation du problème	P2
A) Le lieu : le collège Lou Redounet à Uzès .	p3
B) Les acteurs : les élèves et l'enseignant .	p4
C) Présentation du problème .	p5
DEUXIEME PARTIE : Analyse d'ouvrages sur le sujet	P7
A) Une nouvelle forme de citoyenneté .	p8
B) Quelles instructions et quelle pédagogie ?	p11
C) Quelques pistes de remédiation .	p16
TROISIEME PARTIE : Tentatives de remédiation	P19
A) L'exemple de l'élection des délégués de classe .	p20
B) L'étude de la Solidarité avec la presse .	p21
C) L'étude de la responsabilité vis à vis du cadre de vie et de l'environnement.	p23
CONCLUSION	P25
ANNEXES	P26

RESUME

Comment enseigner les concepts de l'Education Civique en classe de sixième ? Tel est le problème que pose ce mémoire. L'Instruction Civique n'est plus adaptée à la citoyenneté actuelle. Désormais, on parle d'éducation à la citoyenneté. Les pratiques pédagogiques en sont modifiées. L'élève doit s'appropriier les concepts de l'Education Civique. Cela passe par un temps d'expression et de mise en commun des représentations des élèves, un temps de travail sur des cas concrets, un temps de formation où ce qui est à retenir est clairement identifié.

ABSTRACT

How teach the civics concepts in sixth ? That is the problem . We will try to answer this question. Civics isn't adapt to the présent citizenship. Nowadays, we are talking about citizenship education. The exercices of pedagogy changed. Students must approach the civic education concepts. To that effect, we must start to pupil ideas, then study a concret situation before to generalize in a writing trail.